

MAIRIE D'ARNIERES SUR ITON

Tél. : 02.32.39.95.15.

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 4 Mars 2019

Conseillers présents : MM. JORET, BENARD, CHEVAUCHEE, COMONT, HAUZAY, CHERON, JOUEN, LE BOURHIS, DELHOMME, Mmes RAY-DEPIERRE, CHIAPPE, MOY, LE COROLLER, DELAVIGNE.

Absents : J. DEPIERRE pouvoir à C. Ray-Depierre

Absents non excusés : Mmes CUVELIER, COLLEDANI-GALPIN, MM. MONNOT, VALLEE

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :

Le Conseil Municipal, au vu du compte de gestion du Trésorier, a voté par 12 voix pour et 2 abstentions le compte administratif 2018.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 008 857.79 € pour des recettes de 1 072 969.73 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 710 814.69 € pour des recettes de 779 625.34 €.

Les restes à réaliser sont de 227 500 € en dépenses et de 126 000 € en recettes.

Le report pour 2017 est de 197 004.36 €.

ESCALE - ENCAISSEMENT CHEQUES DE CAUTION :

Le règlement de l'ESCALE stipule que les utilisateurs doivent fournir 2 chèques de caution : un de 250.00 € pour le ménage non fait et un de 1 000.00 € en cas de dégradation. Ces chèques doivent être encaissés si le règlement n'est pas respecté.

Dernièrement, suite à un souci avec des utilisateurs, le chèque de caution « ménage » a été transmis à la Trésorerie qui demande une délibération pour l'encaissement.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

CIGALE – MODIFICATION DES STATUTS :

Le Maire rappelle la délibération de CIGALE en date du 31 janvier 2019 portant sur la modification des statuts du syndicat suite au transfert de la compétence petite-enfance à EPN au 1^{er} janvier 2018,

Les communes adhérentes au SIVU CIGALE doivent donc délibérer sur la modification de ces statuts. Délibération validée à l'unanimité.

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durables :

Par délibération en date du 24 juin 2015 le Grand Evreux Agglomération a voté la prise de compétence «Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ». Fort de cette compétence, le Conseil Communautaire du Grand Evreux Agglomération (GEA) a

prescrit, le 16 décembre 2015, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, intégrant le volet déplacements, et a précisé les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation avec le public.

Evreux Portes de Normandie, issu de la fusion entre le GEA et la Communauté de communes de la Porte Normande (CCPN), et compétent en matière de plan local d'urbanisme, s'est prononcé sur la reprise de procédure le 11 avril 2017, en y intégrant le volet Habitat.

L'intégration de 12 nouvelles communes au 1^{er} janvier 2018 a de nouveau donné lieu à une délibération pour étendre la procédure PLUi-HD au nouveau territoire.

Le débat du PADD

Selon l'article L.151-5 du code de l'urbanisme, le PADD définit :

- les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, un débat sur les orientations générales du PADD du futur PLUi doit avoir lieu au sein de chaque conseil municipal d'une commune membre d'un EPCI compétent en matière de PLUi, ainsi qu'au sein du conseil communautaire de cet EPCI et ce, au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet. Ce débat ne fait pas l'objet d'un vote.

La présente communication au Conseil doit permettre, à l'ensemble des conseillers municipaux, de prendre connaissance et de débattre des orientations générales proposées pour le projet de territoire, au regard des enjeux issus du diagnostic et des objectifs fixés au moment de l'engagement de la procédure PLUi.

Ce débat ne vaut pas arrêt du projet. Les propositions d'orientations générales et les débats auxquels elles donneront lieu serviront de socle pour la suite des travaux du PLUi et l'élaboration de l'ensemble des pièces du document.

Présentation du PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables s'articule autour de 4 grands axes à travers lesquels l'agglomération entend affirmer son attractivité dans le respect des entités qui la composent :

- Un environnement préservé de qualité
- Assurer un développement urbain équilibré et responsable
- Déployer un système de mobilité multimodal réaliste et efficace
- Faire d'EPN un territoire économique, dynamique et attractif

Ces quatre axes sont déclinés en orientations :

Axe 1 : Pour un environnement préservé de qualité

Orientation n°1 : Valoriser un territoire majoritairement agricole

Orientation n°2 : Préserver et mettre en valeur le patrimoine paysager naturel et diversifié

Orientation n°3 : Préservation et mettre en valeur un paysage bâti qualitatif

Orientation n°4 : Favoriser le maintien et le développement de la biodiversité

Orientation n°5 : Protéger les populations face aux risques et aux nuisances présentes sur le territoire

Axe 2 : Assurer un développement urbain équilibré et responsable

Orientation n°1 : Mobiliser l'existant pour mieux répondre aux besoins en logements

Orientation n°2 : Diversifier l'offre d'habitat et proposer des possibilités de « parcours résidentiels » diversifiés sur le territoire

Orientation n°3 : Renouvellement socio-démographique des communes et des quartiers et réponses à la diversité des besoins en logements

Orientation n°4 : Améliorer la mixité sociale et générationnelle aux différentes échelles du territoire

Orientation n°5 : Mieux répondre aux besoins « spécifiques » de certains publics

Orientation n°6 : Favoriser et valoriser les projets innovants

Axe 3 : Déployer un système de mobilité multimodal réaliste et efficace

Orientation n°1 : Affirmer EPN comme une véritable Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM)

Orientation n°2 : Déployer un système de mobilités cohérent, hiérarchisé et réaliste, favorisant l'intermodalité

Orientation n°3 : Développer l'offre de transports publics de façon pertinente et réaliste

Orientation n°4 : Permettre le choix entre l'usage de la voiture individuelle et les pratiques alternatives

Orientation n°5 : Développer la pratique du vélo et de la marche à pied, à toutes les échelles pertinentes

Orientation 6 : Innover en matière de transport de marchandises

Axe 4 : Faire d'EPN un territoire économique, dynamique et attractif

Orientation n°1 : Développer une offre économique complémentaire et équilibrée

Orientation n°2 : Dynamiser les conditions d'emplois et d'accueil

Orientation n°3 : Maintenir l'équilibre commercial existant

Orientation n°4 : Développer le tourisme pour valoriser et faire connaître le territoire intercommunal

Orientation n°5 : Conforter l'agriculture et faciliter la coexistence avec son voisinage

Orientation n°6 : Agir sur les services et les équipements pour maintenir un équilibre et une attractivité territoriale

CONSIDERANT le débat qui a eu lieu sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, après exposé par Mr Bénard,

Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur ce document, les préconisations étant celles prises et appliquées, pour les domaines la concernant, par la Municipalité d'Arnières sur Iton.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

• Associations de la commune :

A. Comont soumet au Conseil Municipal les propositions de la commission loisirs quant aux demandes de subvention des associations communales. Sont adoptées les propositions suivantes :

- ASCA : 7 000.00 € (plus un reliquat de 1000 € au titre de 2018)
- JSA : 10 200.00 €
- APE : 250.00 €
- Cap Jeunes : 3 000.00 € (sous réserve d'une assemblée générale extraordinaire pour régulariser le bureau)
- Soleil d'Automne : 500.00 €

A. Comont souligne que toutes les associations ou sections d'association fournissent des comptes en toute transparence.

• Associations hors commune :

Le Conseil Municipal suit les recommandations de la commission loisirs et accorde les aides suivantes :

- Restos du Cœur : 300.00 €
- CFA Val de Reuil : 120.00 €
- MFR Routot : 60.00 €

A. Comont soumet la proposition d'un contrat annuel de location de barnums avec un prestataire habitant de la commune. Ce contrat s'élève à la somme de 2 160.00 € et comprend 8 montages/démontages par an. Le Conseil Municipal valide ce contrat.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le Maire donne la parole à S. Delhomme pour le compte-rendu de la commission scolaire. La direction de l'école a fourni des devis pour les voyages scolaires de fin d'année : le paléospace à Villers sur Mer pour l'école élémentaire et le Bois des Aigles pour l'école maternelle. Une demande de prise en charge de l'ordre de 4 000.00 € est demandée à la commune et sera budgétée lors du vote du BP 2019.

La commission a également étudié les nouveaux tarifs du restaurant scolaire qui seront mis en place à la rentrée scolaire 2019/2020. La commission suggère une augmentation des quotients et des tarifs de l'ordre de 2 %. Ce point sera mis à l'ordre du jour du conseil municipal de juin.

- F. Bénard signale que le chemin situé en face de la Clé des Champs est rempli de déjections canines. Il demande qu'un panneau soit posé. P. Joret répond que malheureusement cela se passe dans plusieurs endroits de la commune.

P. Chiappe propose de mettre une note sur la lettre d'infos et sur le prochain bulletin municipal.

G. Jouen soulève le même problème mais avec les cavaliers qui se promènent dans les rues.

- T. Le Coroller nous informe que des chasseurs tirent en direction des habitations de la Clé des Champs depuis un bosquet situé en haut du lotissement. C. Ray-Depierre ajoute que dans son

secteur cela arrive également ; A. Comont confirme car des personnes lui en ont parlé lors du repas des seniors.

P. Joret va se rapprocher de la fédération de chasse.

- F. Bénard prévient qu'une collecte de déchets amiantés aura lieu en avril. Des renseignements supplémentaires sont disponibles sur le site de la commune.

N. Delavigne s'est aperçue que des informations ne sont pas à jour sur le site. Des corrections seront apportées.

- Prochain Conseil Municipal le 20 mars à 20 h 00 – vote du budget primitif.